



CONSEIL DE QUARTIER 6 OCTOBRE 2020

La séance est ouverte à 19 heures 35 en présence de :

Élus :

Loline Bertin, maire adjointe à la Tranquillité publique, la Brigade propreté, la prévention à la vie nocturne

Mireille Alphonse, Adjointe à la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique et adjointe de secteur centre-ville

Mohamed Abdoulbaki, conseiller municipal, délégué aux initiatives de lutte contre la grande précarité, et élu de quartier centre-ville

Services

Marylise Lapeyre, responsable de l'antenne vie de quartier Gaston Loriau (Centre-ville, Solidarité-Carnot et Jean Moulin Beaumonts)

Aurélie Vautrot, chargée des organes de proximité, du volet technique de l'antenne de vie de quartier et des dysfonctionnements des espaces publics sur le secteur

Collectif d'animation :

Marie.B

Anne.C

Francis.P

Thomas.P

Et environ quinze habitant(e)s :

François B, Karine L, Patrice D, Carlos P, Corinne D, Aurélien D, Catherine F, Sylvie O, Nathalie L, Olena H, Sofiane D, Julien O, Sabrina T, Aurélien B

Il est procédé à un tour de table de présentation.

* * *

Le collectif d'animation rappelle que la réunion porte les différentes difficultés rencontrées au quotidien sur l'ensemble du quartier. Chacun pourra prendre la parole, puis les élues répondront sur les actions envisagées.

1. Nuisances/sécurité/propreté

Le collectif d'animation se propose de restituer de manière exhaustive les désagréments subis, que chacun sera libre de compléter. Depuis quelque temps, les réunions du conseil de quartier sont essentiellement tournées vers les nuisances du centre-ville :

- ✓ Nuisances sonores : diffusion de musique amplifiée, concerts, installation/désinstallation des mobiliers de terrasses, clientèle présente au-delà des horaires de fermeture, souvent fortement alcoolisée ou droguée ; horaires de livraison dans les rues commerçantes ; hauteurs des évacuations ; fumées et odeurs des machines ; rodéos sauvages par les voitures et les scooters ;
- ✓ Nuisances environnementales : débris au sol, sacs poubelles entreposés sur les trottoirs ou dans les jardins, qui ne sont pas ramassés immédiatement ; présence de rats.
- ✓ Sécurité : danger lié à la vitesse des véhicules lors des rodéos ; circulation de scooters sur les voies piétonnes ; non-respect des feux tricolores. Ces problématiques tendent à mettre en danger notamment les enfants et les personnes âgées. S'y ajoutent encore les trafics de drogue.

Ces nuisances sont observées dans la rue du capitaine Dreyfus, la rue de l'église, le bas de l'avenue Pasteur, la rue de Stalingrad, l'avenue Walwein, la rue Franklin et les pourtours de la rue Dreyfus ou encore la rue de la convention et le boulevard Rouget de l'Isle. Plusieurs démarches (pétitions, rencontres, réunions dédiées) ont déjà été entreprises. Les quelques réponses écrites, plus ou moins rassurantes, n'ont pas été suivies d'effet. Certains établissements ont toutefois été frappés de fermetures administratives, mais ont pu rouvrir par la suite en causant les mêmes nuisances.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Aujourd'hui, les habitants sont en attente de réponses concrètes, ne serait-ce que l'assurance que la loi est respectée. Par exemple, des textes stricts encadrent les activités musicales : à Paris, plusieurs établissements ont été obligés de fermer à défaut d'être insonorisés correctement. Le collectif d'animation espère éventuellement un point sur les éventuels conflits d'intérêts, puisqu'il semble que certains élus organisent eux-mêmes des soirées bruyantes, et attend une présentation précise des orientations de la mairie sur ces sujets. Par ailleurs, si le conseil de quartier peut être force de propositions, pour l'heure, il est uniquement dépositaire des plaintes du quartier. En revanche, il incombe en priorité aux élus de rechercher et de mettre en œuvre des solutions.

Pour rappel, la loi prévoit que les niveaux sonores ne doivent pas seulement être évalués au moment des nuisances. Ainsi, l'évaluation porte sur la différence constatée entre le niveau sonore normal et celui identifié au moment des nuisances. Il serait également juste d'apprécier l'antériorité des riverains, qui ont connu leur quartier sous un aspect différent. Les plaignants sont en premier lieu des victimes et n'ont pas à culpabiliser de réclamer des solutions ou d'exprimer leurs problématiques. Finalement, les riverains souffrent dans leur quotidien, à leur domicile, là où en principe ils doivent se sentir en sécurité. Pour la majorité, ces nuisances engendrent une détérioration du sommeil, des dépressions, une détérioration de la concentration, de l'irritabilité, mais aussi de l'agressivité et du découragement. Les conséquences se font donc sentir sur le plan physique, moral, familial et professionnel, sans compter le temps consacré à se battre sur ces sujets.

Une habitante (rue Stalingrad) remercie le collectif d'animation pour cet état des lieux exhaustif.

Une habitante observe que le restaurant le Villaggio ne tient absolument pas sa clientèle. Elle rapporte être descendue un soir pour calmer une personne qui s'était fait gifler et qui hurlait, sans que les employés du bar n'interviennent. Ces nuisances se vivent au quotidien de 7 h 30 le matin, avec le démarrage des cheminées, jusqu'à minuit ou 1 h. Afin de ne pas subir ces nuisances extérieures, elle est contrainte de faire du bruit chez elle en mettant un film ou en écoutant de la musique ; ses filles s'endorment même avec des écouteurs aux oreilles.

Une habitante (membre du collectif Rue de l'église) rapporte que les habitants subissent les livraisons dès 4 h 20 du matin et en continu sur la journée. M. Molossi, saisi lors de 2 rencontres (en 2019 et 2020) sur les horaires de livraison, n'a donné aucune réponse. *In fine*, il semble que la rue appartient aux commerçants et non plus aux riverains. Pour sa part, elle ne se sent plus en tranquillité chez elle, à cause du bruit qui l'empêche d'exercer son métier de sophrologue à son domicile et des dealers qui effraient sa clientèle. Finalement, dans la rue, la petite épicerie ne range plus ses cageots, le bar BEERS@RECORDS vend des vinyles et des bières et la drogue circule maintenant depuis 9 ans. Suite à la demande récurrente de résidents auprès de la mairie, 2 caméras ont été positionnées en début et en fin de la rue de l'église sans concertation avec les résidents et a eu pour effet de déplacer la consommation et le trafic de drogue en haut rue de la convention. Par ailleurs, les deux kebabs supposés fermer entre minuit et 1 h, ferment bien souvent plus tardivement et la terrasse n'est pas enlevée après 22 h. Le bar BEERS@RECORDS organise des DJ sets les mardis soirs ce qui au niveau sonore et de sa clientèle, génère encore plus de nuisances sonores qui nuit à la santé des riverains. Ces nuisances se sont installées depuis 5 ou 6 ans avec l'arrivée des nouveaux commerçants, qui se fichent royalement de savoir s'ils dérangent les riverains. Les habitants souhaiteraient que la situation évolue, que les kebabs et les terrasses ferment plus tôt. Les riverains de la rue de l'église suggéreraient par exemple de rédiger une charte de mieux être entre les commerçants et les riverains, puisque la mairie met en avant le mieux vivre ensemble : en l'occurrence, les commerces de la rue de l'église sont ouverts tous les jours du lundi au samedi, des livraisons interviennent du lundi au dimanche, et des travaux le dimanche. Le bruit est permanent. De plus une nouvelle caméra a été installée récemment couvrant la rue de la convention, une habitante membre du collectif de l'église demande si les angles morts en haut de la rue de la convention où se déroule le trafic de drogue sont couverts. Elle signale également des rodéos sauvages dans la rue de l'église par des scooters et voitures.

Une habitante souligne que depuis un an, son mari et elle signalent très régulièrement des nuisances à la mairie, par lettre recommandée. Après trois réunions, quinze courriers (collectifs et individuels) et des appels, la mairie a signé pendant le confinement une charte pour élargir les terrasses (terrasses Covid), alors que les habitants de la rue du capitaine Dreyfus se battent depuis un an contre les nuisances et que certains ont même choisi de déménager. Plus les nuisances sont signalées, plus elles augmentent. Aucune consultation n'est engagée avec les habitants, alors que les employés de la Ville prennent au contraire le temps de discuter avec les commerçants. La mairie a même accordé une partie de terrasse à la Cantine Louise, devant l'espace commun appartenant aux copropriétaires, ce qui est contraire au règlement des voiries. Un nouveau signalement a été fait à la mairie, qui ne prend aucune mesure. Elle souhaiterait comprendre comment agir et à qui s'adresser pour obtenir ne serait-ce que des réponses.

Une habitante (rue de Stalingrad / cité de l'espoir) s'inquiète de dégradation de la circulation dans la ville en lien avec les rodéos sauvages à toute heure. Elle s'inquiète particulièrement de la sécurité des enfants et du non-respect de la vie et de l'espace d'autrui. Des véhicules circulent même à vive allure sur les trottoirs. Ces situations sont extrêmement dangereuses, potentiellement dommageables et appellent des actions. Outre ces aspects, les dealers, de plus en plus jeunes, sont constamment présents, sans que des policiers ne viennent patrouiller, sauf pour demander le port du masque. Enfin, l'espace public est fortement dégradé par les détritiques depuis trois ans : dès que les habitants interpellent les contrevenants, ils se font insulter ou menacer.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Un habitant (croisement rue Franklin/avenue Walwein) rapporte qu'il avait fait le choix de vivre dans le centre-ville au regard de l'aspect culturel et associatif, l'accès aux commerces et au métro. Il s'étonne de l'évolution négative de ce secteur en dépit de la politique du vivre ensemble affichée par la mairie. Son quartier s'apparente désormais à un circuit automobile, avec des voitures qui s'élancent depuis la mairie et viennent faire la course. Outre les nuisances générées, la question de la sécurité se pose fortement et suscite la peur. Alors qu'il avait pris le parti d'aller discuter calmement avec les contrevenants, il s'est fait cracher au visage devant sa fille, ce qui l'a incité à déposer une main courante. De son point de vue, certains agissements ne sont plus tolérables. Ces comportements sont récurrents et la situation dégrade depuis deux ans.

Une habitante craint qu'en l'absence d'action de la part des autorités publiques, les habitants ne prennent des initiatives par eux-mêmes, comme à la cité de l'espoir où des clous ont été déposés sur la chaussée. À cet égard, elle signale que les rambardes installées par la Ville dans la cité de l'espoir sont déjà cassées et que les véhicules se garent en travers du trottoir.

Un habitant (rue Stalingrad) souligne que la police, qu'il avait interpellée par rapport à la circulation trop rapide de deux scooters, lui avait répondu de voir avec le maire, car elle ne pouvait rien faire. Si le maire n'a pas apprécié cette remontée, elle n'a pour autant entraîné aucun changement. En revanche, les ralentisseurs installés Cité de l'espoir devant l'école ont contribué à améliorer la situation à cet endroit.

Une habitante jugerait néanmoins nécessaire de verrouiller tous les accès, car les scooters parviennent toujours à circuler n'importe où.

Loline Bertin précise qu'il n'est pas possible de verrouiller tous les accès en raison de la sécurité incendie.

Marylise Lapeyre rappelle qu'il est également indispensable de penser aux PMR (personnes à mobilité réduite), qui doivent pouvoir rentrer chez eux.

Un habitant évoque également la problématique de la propreté et notamment des rats.

Une habitante (rue de Stalingrad) pointe que certains espaces sont devenus proprement insalubres, en lien avec les meutes de pigeons, nourris par un voisin, et les sols jonchés de mégots de cigarettes. Il lui semble à tout le moins que cette problématique est simple à gérer. Par ailleurs, depuis le déconfinement, une nuée de véhicules de livraison (Deliveroo/Über Eats) essaiment dans le quartier et circule tous azimuts. Les bornes qui avaient été installées ont été retirées depuis. Or, des enfants jouent sur cette diagonale. Il aurait sans doute été préférable de ne proposer à ces véhicules qu'un seul accès vers le McDonald.

Une habitante observe une surexploitation commerciale et une surpopulation dans le centre-ville : elle peut compter 250 personnes en bas de chez elle chaque jour, et ce, malgré le Covid. Toute la rue François Debergue est occupée par des tables : il serait même envisagé de supprimer le banc et l'arbre pour étendre encore ces terrasses. Elle en arrive à s'interroger sur la gestion de ces espaces par la Ville, puisque les commerçants agissent à leur guise.

Une habitante (cité de l'espoir rue de Stalingrad) souligne que lors d'une réunion relative à la sécurité des personnes âgées, deux policiers ont exprimé leur impossibilité d'agir et ont suggéré aux habitants de prendre des photographies des plaques d'immatriculation et de porter plainte régulièrement.

Un habitant (rue du capitaine Dreyfus) souhaite savoir si la caméra installée dans la rue permet de verbaliser les deux-roues. Par ailleurs, il demande si une réflexion a été engagée vis-à-vis du stationnement anarchique des deux roues et des voitures dans la rue du capitaine Dreyfus, notamment la nuit, et s'il a été envisagé d'étendre le stationnement payant mis en place à Vincennes aux deux-roues motorisés pour les obliger à se garer correctement.

Le collectif d'animation observe deux niveaux de problématiques : la délinquance, qui doit entraîner une réponse répressive et les nuisances liées à la fréquentation des bars. Sur ce second aspect, elle n'incrimine pas les consommateurs, qui veulent juste passer un bon moment, mais considère que les cafetiers doivent prendre conscience de leurs consommateurs et les signaler. Au bas Pasteur, la convention Velove signée avec le Café salé autorise l'occupation du jardin de la mairie, pourtant public. À son sens, la mairie doit prendre sa part de responsabilité en n'autorisant pas l'occupation d'un jardin jusqu'à minuit pour une activité bruyante, d'autant que le service d'hygiène refuse de faire des mesures sonores.

Loline Bertin explique que la Ville n'a pas de compétence légale sur les nuisances sonores. Le Code de la santé publique l'autorise uniquement à prendre des mesures sur la musique amplifiée.

Une habitante souligne que le *guide du maire* stipule qu'il incombe au maire d'assurer la tranquillité publique. Par conséquent, les agents doivent se déplacer pour constater les nuisances.

Loline Bertin en convient.

Le collectif d'animation pointe que le boulevard Rouget de l'isle est confronté aux mêmes problématiques : scooters, livraisons, voitures ne respectant pas la limitation de vitesse notamment. S'il a bien conscience que ces problématiques ne peuvent se résoudre aisément, il juge indispensable que la mairie s'en saisisse, sous peine que la situation ne dégrade entre les différents protagonistes.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Une habitante relève qu'une portion de la rue Victor Hugo, dans laquelle il est manifestement interdit de stationner en raison d'un accès pompier, est pourtant depuis huit ans bordée de voitures avec des stationnements systématiques devant la borne incendie.

Loline Bertin indique qu'elle s'en rendue sur place la semaine passée et qu'elle a demandé à faire réparer la borne, ce qui permettra de limiter les accès et résoudra une partie du problème.

Le collectif d'animation relève également la présence dans le bas de la rue Victor Hugo d'un dépôt d'ordures monstrueux, qui, aussitôt vidé est remplacé par un autre. Par ailleurs, la police et les pompiers ont tendance à rouler à très vive allure sur le boulevard Rouget de l'isle.

Loline Bertin indique qu'elle a écouté et entendu les demandes des habitants. Habitant boulevard Rouget de l'isle, ces problématiques ne lui sont pas inconnues. Si elle assiste ce soir à son premier conseil de quartier en tant qu'élue, elle déjà reçu plusieurs des participants en rendez-vous. Elle juge utile au préalable de lui conférer une présomption de bonne foi, même si ses réponses devaient apparaître peu sincères aux yeux des habitants.

En premier lieu elle souhaite rappeler que, malheureusement, la ville n'a pas compétence sur tous les sujets. S'agissant des interactions avec la mairie, elle juge préférable que les élus jouent le rôle d'interface plutôt que de solliciter directement l'administration, qui doit pouvoir travailler sereinement.

Nuisances sonores nocturnes : la prise de conscience de la montée en puissance des dernières années a abouti à la création de la délégation de la prévention à la vie nocturne et d'un poste dédié au sein de l'administration. Aujourd'hui, les Montreuillois font face à une ville en transformation : malgré leurs efforts, ils ne pourront pas lutter, car Montreuil gagne en attractivité. En l'occurrence, la ville doit s'adapter en conciliant les usages. Le développement des commerces, et notamment des commerces de bouche, s'il est maîtrisé et encadré, constitue un fait positif.

L'absence totale de réponse la nuit contraint la ville à s'en remettre à la Police nationale, qui souffre de sous-effectif et n'est de surcroît pas intéressée par les problématiques d'incivilité. Face à ce constat, les travaux sur la rue Dreyfus ont été relancés – une réunion se tiendra avec les habitants le jeudi suivant et un temps de travail est prévu dès le lendemain avec les commerçants -. Finalement, elle a pu constater que la vie nocturne concernait tous les services de la ville : l'ensemble des acteurs a été réuni pour passer en revue les situations, relever les difficultés et réfléchir aux solutions à apporter (régulation, contrôles de police, mises en demeure, mesures sonores de musique amplifiée).

S'agissant des moyens d'action, le programme municipal prévoyait la création d'une brigade vie nocturne, notamment pour éviter de se reposer sur la police nationale, défaillante à cet égard. Ce projet sera concrétisé et il convient à présent d'identifier les profils nécessaires (police, médiateurs ou équipe mixte). Le temps de recruter et de former, la brigade ne sera pas opérationnelle dans l'immédiat. La rédaction d'une charte, comme évoquée en séance, est envisageable, mais pose la question des moyens pour la faire appliquer. Par exemple, le non-respect de la charte Covid entraîne *de facto* la suppression de la terrasse.

Un habitant souligne que ce levier n'a pourtant pas été activé malgré les nuisances générées.

Loline Bertin précise que la mairie n'a pas reçu de signalement.

Une habitante le conteste : elle a elle-même adressé un signalement.

Loline Bertin poursuit. Les mesures de régulation vise à créer des instances pour partager les constats et identifier des solutions adaptées, mettre en place des médiations entre les riverains et les commerçants pour dénouer les situations et faire lever les blocages. La ville doit se saisir des moyens dont elle dispose pour contrôler le respect des règles (horaires de fermeture, niveau sonore et terrasse non respectés notamment) et faire appliquer la loi en s'appuyant sur des règles explicites, objectives et partagées par tous. En revanche, en raison du contexte Covid, la ville a l'obligation de soutenir les commerces. Les bars et restaurants répondent par ailleurs à une demande, même si elle comprend que les riverains soient gênés par ces nuisances. Ces usages devront faire l'objet d'une conciliation.

Nuisances diurnes : relativement à la question des livraisons à des horaires adaptés (boulangers), peu de solutions satisfaisantes pourront être identifiées. En revanche, les livraisons en rues piétonnes, trop nombreuses et désordonnées, nécessitent une remise à plat de la politique en vigueur par l'adoption d'un arrêté plus cohérent et adapté aux modes de vie : ce travail a été engagé. Elle souligne par ailleurs, qu'il lui plus facile de se concentrer sur les facteurs aggravants, comme le manque d'isolation des logements, par exemple en changeant deux fenêtres plutôt que faire taire une rue commerçante.

Mireille ALPHONSE souligne que le simple fait de changer les fenêtres n'allait pas régler les nuisances

Sécurité : Loline Bertin partage largement le sentiment de non-respect de la loi. La ville doit impérativement rattraper son retard en la matière. En revanche, la ville et la police municipale n'ont pas compétence sur le trafic de drogue, qui relève exclusivement de la police nationale.

En l'occurrence, la ville police municipale intervient sur les incivilités (circulation, stationnement, dépôts sauvages, etc.), tandis que les délits (trafic de drogue, agressions, cambriolages, etc.) relèvent de la police nationale (commissariat rue Paul Vaillant-

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Couturier) soumise à autorité du Préfet, lui-même soumis à autorité du ministre de l'Intérieur. Pour sa part, elle s'efforce d'entretenir d'excellentes relations et de nouer une relation partenariale avec le commissariat. Toutefois, elle n'est aucunement en capacité de lui donner un ordre ou même une orientation. Sur le trafic de drogue, les signalements des endroits suspects seront remontés lors des instances partenariales. Par ailleurs, les cellules de veille permettent lors des réunions ville/police nationale/bailleurs sociaux/d'aborder les sujets de sécurité. Par conséquent, l'information peut être relayée par la ville, qui a uniquement compétence pour procéder à des aménagements ou installer des systèmes de vidéoprotection : ainsi, la plupart des axes évoqués en séance son couverts, et la ville continue à déployer ce dispositif, qui lui permet de procéder à de la vidéoverbalisation et d'aider la police nationale dans ses enquêtes. Sur la question du trafic de drogue, la ville travaille sur le volet préventif, notamment la prévention de l'entrée dans les trafics, en collaboration avec les réseaux éducatifs et les services jeunesse.

Inconvénients routiers (hors rodéos) : Loline Bertin partage les propos tenus. Durant l'été, trois accidents impliquant des deux-roues et des enfants sont survenus. Les livreurs en deux-roues travaillent à des cadences folles, doivent aller le plus vite possible, en prenant des raccourcis et refusent bien souvent de faire la fin de certains trajets à pied. Ce problème structurel n'a pas encore trouvé de réponse, mais la ville travaille à des aménagements avec le plan de circulation.

Verbalisation : la police nationale ne verbalise pas les infractions routières sur la ville, pour des questions d'effectifs et de moyens. La Préfecture a suggéré d'organiser des actions communes de contrôle. Par ailleurs, vingt postes d'agents ont été ouverts sur la police municipale, sous-dimensionnée : ces recrutements sont en cours.

De nombreux aménagements ont été réalisés (coussins berlinois) et il a également été procédé durant l'été à de nombreux aménagements d'urgence sur les zones piétonnes. Elle invite les habitants à cet égard à signaler les manques en la matière.

Un habitant évoque le croisement Franklin/Walwein, utilisé comme une piste de course par les véhicules.

Loline Bertin souligne que, malgré les demandes, il n'est pas possible de positionner des ralentisseurs partout. En outre, ces ralentisseurs génèrent des vibrations qui peuvent également incommoder les riverains. S'agissant de la question de la vidéoverbalisation sur la rue du capitaine Dreyfus, les caméras, trop anciennes, ne permettent pas de zoomer les plaques. Ces caméras sont en cours de remplacement pour augmenter en qualité et en efficacité.

Sur le stationnement des deux roues, le modèle mis en place par Vincennes, qui apparaît très intéressant, nécessite toutefois une instruction préalable. En tout état de cause, des solutions doivent être identifiées.

À long terme, la ville envisage de piétonner l'intégralité du centre-ville d'ici la fin du mandat (2026), de la croix de Chavaux jusqu'à la place François Mitterrand. Ce projet se construira par étapes successives et en concertation avec les habitants. Dans ce cadre, la ville va mener des études de circulation, puis organisera des Assises de la mobilité en 2021 portant notamment sur le plan piéton, le stationnement ou encore les pistes cyclables.

Rodéos : cette pratique constitue clairement une provocation à l'égard de l'autorité. Les cartographies réalisées font apparaître un rapprochement progressif vers le centre-ville, comme pour défier l'autorité. On observe une accélération de ce phénomène. Il s'agit d'un sujet très complexe, car la Police nationale a reçu instruction de ne pas poursuivre les contrevenants, en raison du danger potentiel pour les agents et les passants alentour. En l'occurrence, cette inaction renforce le sentiment d'impunité. Le gouvernement a lancé une mission parlementaire sur le sujet, auquel toutes les grandes villes sont confrontées. La mission devait remettre ses conclusions à l'été. Dans l'intervalle, la Ville collabore avec la police nationale dans l'objectif d'identifier les lieux d'entreposage des engins, puisque la loi permet désormais de les saisir et de les détruire. Dans cette perspective, la Ville a besoin de recevoir des signalements, car elle ne peut légalement pas déposer de plainte directement. Les aménagements réalisés permettent néanmoins de casser la vitesse et contribuent à adresser cette problématique. La vidéoprotection permet quant à elle d'apporter des éléments de preuve et d'identifier les lieux de stockage. Sur les rodéos, la réponse judiciaire est très faible : Loline Bertin a fait rédiger un courrier du maire à l'attention du Préfet afin de demander une concertation urgente sur ce dossier.

Propreté : la brigade propreté, mise en place en 2017 avait permis de faire baisser considérablement les dépôts sauvages. Malheureusement, cette brigade a été fortement impactée par le confinement, puisqu'elle n'avait plus le droit de travailler. La brigade reprendra du service dès que possible. Des offres de poste ont été par ailleurs été publiées pour renforcer ses effectifs.

Une habitante suppose que les caméras pourraient également permettre de prendre des photos et de constater les infractions récurrentes en matière de dépôts sauvages.

Mireille Alphonse annonce qu'en 2019, les caméras ont permis environ 1000 verbalisations. La loi reste néanmoins compliquée sur ce point. En l'occurrence, pédagogie et verbalisation doivent aller de pair. En 2019, la ville a collecté et payé 2356 tonnes de dépôts sauvages et 1905 tonnes d'encombrants.

En tant qu'habitante, elle-même est excédée des nuisances, du danger induit par les incivilités routières et du non-respect d'autrui. Elle estime pour sa part que chacun a le droit de pouvoir ouvrir ses fenêtres et que les restaurateurs ont quant à eux le devoir de prendre des mesures d'isolation sonore avant de proposer des concerts. En tout état de cause, elle loue le courage de

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Loline Bertin d'avoir accepté cette délégation, quand certains commerçants agissent comme s'ils avaient tous les droits. Il convient à présent de réintroduire du droit : dans ce cadre, les élus ont besoin de travailler main dans la main avec le collectif.

Une habitante demande à quel moment la ville s'est engagée dans une démarche de concertation avant de valider le développement de la vie nocturne.

Mireille Alphonse juge indispensable de comprendre que la ville ne peut pas tout. Six ans auparavant, elle était en charge pendant un an des commerces et des restaurants de la ville : sur la rue Dreyfus, la ville a initié une démarche proactive pour veiller à proposer des commerces équilibrés et variés, et pas uniquement des restaurants ou des bars. Cependant, Montreuil respecte également le droit de la propriété privée. Quand un pied d'immeuble se libère, la ville reçoit les repreneurs intéressés et s'astreint au mieux à maintenir une certaine diversité. Néanmoins, la ville est confrontée à des repreneurs qui se présentent au propriétaire avec une mallette d'argent liquide, et contre lesquels elle ne peut pas lutter. De ce point de vue, la ville a besoin de mettre en place des structures de co-construction avec la population de manière à imposer une certaine qualité de vie. La ville partage l'inquiétude et l'exaspération des habitants, mais elle est confrontée à de dérives importantes. Ainsi, elle a appris récemment que la Seine Saint-Denis servait de lieu de dépôts sauvages d'entreprises d'autres départements.

Un habitant s'enquiert du partage de compétences entre Est Ensemble et la ville en matière de propreté

Mireille Alphonse répond qu'Est Ensemble est en charge de la collecte des déchets, tandis que la ville est en charge de la propreté (nettoyage des trottoirs). De son point de vue, la définition de l'intérêt communautaire a été mal pensée, car, en principe, les déchets et la propreté doivent être confiés à une même collectivité, garante de l'ensemble. Montreuil a investi de fortes sommes dans la gestion de la propreté en ayant recours à l'entreprise Dérichébourg pour le nettoyage des grands axes et en créant la brigade propreté. La ville a également décidé de mettre en place des actions d'éducation à la propreté dans les écoles, car les enfants pourraient ensuite relayer ces pratiques à domicile, de manière à endiguer les incivilités en matière de propreté.

Marylise Lapeyre ajoute que les collègues de la propreté effectuent un travail remarquable, alors qu'ils travaillent dans des conditions difficiles et sont souvent fort mal traités par des habitants qui leur jettent leurs sacs poubelles sous le nez. Malgré cela, ils continuent à assurer leur travail au quotidien.

Un habitant souhaite réagir sur certains propos, notamment la nécessité pour la population à agir aux côtés de la ville. En l'occurrence, les habitants agissent depuis un an. Lors de la Coop' Montreuil, instituée pour que les habitants s'investissent sur des projets, 200 personnes s'étaient prononcées contre les nuisances sonores.

Mireille Alphonse souligne que la Coop' Montreuil était en réalité la campagne du maire, et non pas un outil d'action.

Loline Bertin fait valoir que le programme politique du maire proposait la création de la brigade de la vie nocturne, qui apporte une première réponse aux nuisances subies rue du capitaine Dreyfus.

Un habitant déclare que les habitants sont à bout de patience et réclament des actes. Par ailleurs, les élus ont évoqué leurs faibles marges de manœuvre : de son point de vue, la problématique des terrasses peut être résolue par des mesures simples, en l'occurrence la verbalisation ou la réduction de la taille des terrasses. Il lui semble que la ville dispose de marges de manœuvre, mais ne souhaite pas prendre des décisions difficiles vis-à-vis des commerçants.

Loline Bertin admet une problématique de concentration importante de bars et de restaurants, à laquelle elle s'oppose. Pour preuve, elle a écrit un courrier au Préfet pour lui demander de revenir sur sa décision d'accorder une nouvelle licence 4 rue du capitaine Dreyfus. Néanmoins, elle n'a pas les moyens de s'opposer aux décisions du Préfet.

Le collectif d'animation conclue que les élues sont venues témoigner de leur bonne foi, qui, il l'espère se traduira dans les mois à venir par des actions, des concertations et des avancées concrètes.

La séance est levée à 22 h 28

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.